



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Compte rendu de la CAPD du 7 juillet 2011

Madame Laporte et monsieur Ladaïque ouvrent cette CAPD qui sera rejointe plus tard par monsieur Guichard, Inspecteur d'Académie. En préambule, monsieur Ladaïque indique qu'il répondra à un certain nombre de questions envoyées par le SE. Virginie Solunto, pour le Le SNUipp-FSU s'étonne que les questions envoyées le 19 juin et le 6 juillet (aide administrative à la direction d'école, grille de notation suite au groupe de travail, effectifs des écoles maternelles et non prise en compte des enfants de moins de trois ans, missions des CPC, entretiens de carrière privilégiés par rapport aux inspections, gestion des remplacements pour la prochaine année scolaire, remboursement des trop perçus, organisation des nouveaux rythmes scolaires, multiplication des instances paritaires sur le temps des vacances scolaires...) ne soient pas traitées au même moment. Au bout du compte, monsieur Guichard répondra aux questions soulevées. Au cours d'une prochaine rencontre du SNUipp-FSU et de l'IA, ces questions seront de nouveau traitées.

Pour ce qui concerne la grille de notation départementale, monsieur Ladaïque précise que les travaux sont restés en suspens en attendant la nomination du nouvel inspecteur d'Académie. Ce point sera donc reporté à la rentrée.

1-Déclarations liminaires :

- SGEN / CFDT
- SE / UNSA
- SNUipp-FSU67

2-Approbation des PV des séances

- capd 27.01.2011
- capd 17.03.2011

3-Examen du tableau d'avancement à la HC du corps des PE

Monsieur Ladaïque constate que le nombre de collègues promus à la hors-classe des PE est en lente augmentation :

2009 → 50

2010 → 67

2011 → 70 + 4 personnes sur liste complémentaire qui n'est pratiquement jamais activée.

Actuellement, il y a 132 PE à la hors-classe, 70 sont promus cette année et 31 personnes partent à la retraite au 1^{er} septembre.

Le SNUipp-FSU demande alors comment sont attribués les points ZEP. Réponse de l'administration, comme pour le mouvement ou les promotions, ils sont comptabilisés à partir de 3 ans exercés dans la même ZEP.

4-Examen des propositions du GT sur la phase manuelle du mouvement

Quelques situations particulières sont examinées.

Il reste 91 collègues à affecter à la fin de cette phase manuelle, 27 collègues sont ou seront en congé de maternité à la rentrée et enchaîneront sans doute sur un congé parental. De ce fait, il restera 64 collègues en surnombre.

Le SNUipp-FSU s'inquiète alors du problème du remplacement : de l'aveu même de monsieur Ladaïque, le « surnombre fond » rapidement.

La CAPD étudie les demandes de participation exceptionnelle au 3^{ème} temps du mouvement, ainsi que les échanges de postes et les cas particuliers. Elle décide de les accorder dans le strict respect des règles du mouvement.

Bilan du mouvement :

Reste 91 personnes à affecter. 27 personnes ne seront pas présentes au moment de la rentrée pour cause de congé maternité.

Divers :

Etude des Postes à profil :

Le poste de CPC de Strasbourg 8 a été pourvu à titre définitif.

Les postes d'enseignants spécialisés (maître E à Albert Legrand , ULIS à Sélestat, ELIS à Wissembourg) ont été pourvus à titre provisoire.

Ineat – exeat :

A ce jour, aucun ineat n'a été accordé.

Les situations particulières de collègues seront étudiées au mois d'août. Mr Guichard affirme que l'administration regardera de près les cas des collègues qui pourraient être difficiles humainement et professionnellement, sans pour autant garantir le fait que les ineat seront accordés ; aucun texte officiel n'obligeant à accorder d'ineat pour rapprochement de conjoint fonctionnaire, ils seront accordés de manière très limitée (moins de 15). Mr Guichard pense n'accorder aucun ineat pour raison médicale ou sociale. De même, il ne veut pas permettre les échanges entre département car sinon, le 67 ne pourra jamais absorber son excédent.

Remboursement des trop-perçus :

L'administration justifie la durée des trop-perçus des indemnités de résidence d'une trentaine de collègues par le fait que les services ont du mal à repérer les erreurs ; les situations étant comparées d'une année à l'autre (donc s'il y a erreur la 1^{ère} année, cette erreur se répète).

Jurisprudence du conseil d'Etat : prescription quinquennale se substituant à la prescription trentenaire.

Le SNUipp remarque qu'il espère ne pas être obligé d'avoir recours au tribunal administratif pour que la prescription quinquennale prévue par un arrêté du Conseil d'Etat soit respectée.

Les organisations syndicales rappellent qu' un employeur doit être en mesure d'expliquer la rémunération qu'il verse aux salariés (notamment des explications concernant son bulletin de salaire).

Contrats aidés.

2000 contrats aidés devraient recrutés pour la prochaine année scolaire, pour tout le territoire (priorité à l'accompagnement des élèves handicapés).

Alors que le 22 juin, un GT sur l'attribution d'EVS-aide administrative pour les directeurs d'école s'était tenu (il octroyait 40 EVS-aide administrative), l'administration affirme aujourd'hui ne plus être en mesure de garantir que de tels postes seront créés.

Le SNUipp, ainsi que les autres organisations syndicales, fait remarquer à l'IA que le minimum aurait été de lister les besoins des directeurs et que l'administration tienne ses engagements et ne se contente pas de demander aux organisations syndicales de gérer la pénurie des contrats aidés.

Dans ce contexte, le SNUipp demande quelle réponse apporter aux directeurs déjà surchargés.

L'IA envisage éventuellement d'avoir recours que quelques enseignants en surnombre à la rentrée afin d'aider les directeurs, notamment ceux des écoles de moins de 4 classes.

Rythmes scolaires :

Pour l'instant, rien n'est encore en chantier ni au niveau du département ni au niveau de l'Académie, il faudra attendre des directives ministérielles.

Remplacement :

Le SNUipp-FSU s'inquiète pour les capacités de remplacement des absences dans les circonscriptions dès la rentrée. Compte-tenu du nombre important de postes fermés au CTP d'avril (60) et du nombre finalement très restreint d'enseignants en surnombre, la situation risque fort, très rapidement, de s'avérer difficile.

L'IA répond que les enseignants en surnombre seront affectés sur des remplacements longs ou sur des postes qui deviendront vacants au cours du premier trimestre. En outre, les moyens dégagés par les masters en alternance pourraient éventuellement être reversés au remplacement.

4 circonscriptions ont fait connaître qu'elles seront en situation difficile à la rentrée. Elles seront donc prioritaires.

Entretien de carrière au détriment des inspections des PE.

Le SNUipp-FSU intervient pour signifier que les entretiens de carrière, tâche supplémenaire dévolue aux inspecteurs déjà débordés, ne peuvent se faire au détriment des inspections. Les collègues en retard d'inspection sont pénalisés dans leur avancement de carrière. L'Education Nationale n'ayant guère d'alternative ou d'avancement à proposer, les inspections doivent être menées en priorité.

L'IA répond qu'il n'y a pas de directive au niveau national. Les entretiens de carrière sont bien sûr une tâche nouvelle mais elle ne se fait pas au détriment des tâches plus anciennes.

Les enseignants doivent pouvoir être inspectés et les carrières ne doivent pas souffrir du surcroît de travail exigé des IEN..

Concernant la scolarisation des jeunes enfants de moins de 3 ans.

L'administration n'a pas connaissance de listes d'attente. Monsieur Guichard, IA, trouve le terme d'ailleurs choquant et espère qu'il n'y en a pas. Il réaffirme que le code de l'Education sera appliqué.